

Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)  
Procès-verbal de la réunion tenue les 11 et 12 septembre 2007  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

*Le présent procès-verbal est un résumé consensuel des principales discussions et conclusions de la réunion, présentées par sujet. Il ne s'agit pas d'une transcription chronologique de la téléconférence. Les procès-verbaux du COGST sont examinés par les membres et par leurs suppléants, puis affichés sur le site Web après approbation des coprésidents.*

**Présents**

Coprésidents : Mike O'Connor (Canada) et George Lapointe (États-Unis)

Représentants de l'industrie pour le Canada : Claude d'Entremont, Brian Giroux, Tim Nickerson, Judith Maxwell et Christine Penny

Représentants de l'industrie pour les États-Unis : Jim Leary, Jim Odlin et David Pierce

Sciences – Canada (MPO) : Stratis Gavaris et Lou Van Eeckhaute

Sciences – États-Unis (NMFS) : Fred Serchuk et Loretta O'Brien

Gestion – Canada (MPO) : Jorgen Hansen et Verna Docherty

Gestion – États-Unis (NMFS) : Tom Warren

U.S. – New England Fishery Management Council (NEFMC) : Tom Nies

**Ordre du jour**

On suggère de modifier l'ordre des points à traiter puisque George Lapointe n'est pas arrivé. Les discussions sur les totaux autorisés de captures (TAC) à recommander et le document d'orientation devraient se faire en présence de M. Lapointe, qui n'arrivera que dans l'après-midi. On fait remarquer qu'on a ajouté une rubrique à l'ordre du jour de façon à permettre à des observateurs éventuels de formuler des commentaires, toutefois, aucun observateur n'est présent (tous les participants sont des membres du COGST ou leurs suppléants, ou des invités).

**Examen et approbation des procès-verbaux**

On discute du processus de rédaction et du délai de publication des procès-verbaux des réunions et on décide que ceux-ci devraient être rédigés dans leur version définitive et affichés sur le site Web du COGST dans les deux mois qui suivent les réunions. Une ébauche de procès-verbal sera distribuée aux membres du COGST puis aux coprésidents. Le procès-verbal de la réunion des 7 et 8 septembre 2005 a été approuvé après qu'on y ait apporté le changement suggéré en 2006, et il sera affiché sur le site Web du COGST. Le procès-verbal de la réunion des 7 et 8 septembre 2006 a été discuté et approuvé après que les coprésidents se soient mis d'accord sur la modification de deux paragraphes concernant le calcul des prises et des rejets du Canada. Le procès-verbal de la téléconférence du 24 octobre 2006 est approuvé.

**Question diverses**

Situation des navires scientifiques

On discute brièvement de la situation des navires scientifiques du Canada et des États-Unis et des conséquences éventuelles sur les relevés. Le navire scientifique canadien *Alfred Needler* est actuellement en radoub et demeurera en service pendant encore plusieurs années. Un nouveau navire basé à Halifax pourrait entrer en service en 2011 et effectuer les relevés sur le banc Georges (BG). L'*Alfred Needler* serait alors désarmé. On ne prévoit pas de changement d'engin (avant le changement de navire), et le *Wilfred Templeman*, navire jumeau de l'*Alfred Needler*, servira de navire de remplacement jusqu'à ce que le radoub de celui-ci soit terminé. Aucune modification du navire ne sera nécessaire puisque le *Wilfred Templeman*, navire jumeau de l'*Alfred Needler*, continuera d'utiliser le chalut de fond WesternIIA. Quant à l'entrée en service prévue du nouveau navire scientifique des États-Unis *Bigelow*, on procédera à un examen conjoint par les pairs des facteurs de conversion qui s'y appliqueront. Les États-Unis prévoient de faire de nombreuses comparaisons entre l'*Albatross* actuellement en service et le *Bigelow*, mais n'entrevoient aucune complication. Le fait qu'on effectue de nombreux relevés permettra d'assurer la continuité des données. Les relevés effectués uniquement par le *Bigelow* commenceront en 2009. Le *Delaware* sera affecté à d'autres types de relevés.

### Politique sur la participation du public aux réunions du COGSC

On décide que la politique relative à la participation du public aux réunions du COGSC (Note de service du 3 avril 2007 du comité d'intégration aux coprésidents du Comité directeur) devrait être affichée sur le site Web du COGSC sous la rubrique *Politique sur la participation du public* puisque le Comité favorise la transparence. La disposition de la politique concernant la présence d'observateurs canadiens aux réunions qui se tiennent au Canada fait actuellement l'objet d'un examen par le MPO à la suite duquel la politique sera publiée.

### Renouvellement de la Magnuson-Stevens Act (MSA) des États-Unis

On présente un bref résumé sur le processus d'entrée en vigueur de la Magnuson Stevens Fishery Conservation and Management Reauthorization Act (MSRA). La Magnuson Stevens Act a été renouvelée à la fin de 2006, et le NMFS met actuellement au point des lignes directrices qui préciseront comment la MSRA sera interprétée et appliquée. La loi témoigne d'une volonté renouvelée de mettre fin à la surpêche. Les domaines d'intérêt particulier pour le public dans lesquels une orientation serait utile sont les programmes d'accès limité privilégié (LAPP), le recours à des comités des sciences et des statistiques, les limites de prises annuelles (ACL) et les mesures de responsabilisation. On précise que des propositions d'interprétation des nouveaux aspects de la MSRA pourraient être publiées dès octobre mais elles le seront vraisemblablement plus tard.

Les répercussions possibles de la MSRA sur les travaux du COGST suscitent des inquiétudes. Puisque les avis d'orientation n'ont pas encore été rendus, les répercussions possibles de la MSA sur l'Entente États-Unis – Canada sur le partage des ressources (l'Entente) ne sont pas encore connues. Les mesures de gestion actuellement en vigueur aux États-Unis en vertu de l'Entente sont peut-être conformes à la nouvelle MSA. Le

COGSC sera avisé de tout fait nouveau pertinent. On pourrait organiser une réunion du COGSC en décembre 2007 si cette question ou d'autres questions nécessitent de plus amples discussions.

### **Présentation des chiffres définitifs sur le TAC du Canada pour l'année de pêche de 2006 et mise à jour sur les programmes et les prises pour l'année de pêche de 2007**

On distribue des documents résumant les prises canadiennes. On remarque que, depuis 2006, les rejets des pêches du poisson de fond et du pétoncle ont été pris en compte dans la part canadienne du TAC et on précise que les dépassements observés dans les débarquements sont pris en compte depuis 2004. En 2004, les débarquements de morue dépassaient le TAC de 112 tm; en conséquence, le TAC de morue de 2005 a été réduit de 100 tm. On reconnaît qu'il y a un écart de 12 tm entre le dépassement des prises de morue de 2004 et la déduction correspondante du TAC de 2005, toutefois, les prises canadiennes en 2005 étaient inférieures de 13 tm au TAC rajusté, ce qui contrebalance les 12 tm restantes du dépassement de 2004.

Pour 2006, les prises de morue s'élevaient à 1 451 tm (110 % du TAC canadien, soit un dépassement de 125 tm). En conséquence, le TAC de morue de 2007 a été réduit de 1 406 tm à 1 281 tm. Les rejets de morue s'élevaient à 355 tm en 2006 (117 tm dans la pêche du pétoncle). Les prises d'aiglefin en 2006 s'élevaient à 12 054 tm (soit 83 % du TAC canadien), et les prises de limande à queue jaune s'élevaient à 590 tm (soit 63 % du TAC canadien).

Depuis 2006, on a attribué à la flottille de pêche du pétoncle des quotas permanents de poisson de fond, à savoir 12 % du quota canadien de morue, 1 % du quota d'aiglefin et 30 % du quota de limande à queue jaune. Les pétoncliers canadiens ne sont pas autorisés à débarquer de poisson de fond même si on leur attribue des quotas.

Pour l'année de pêche de 2007, jusqu'en juillet, les prises de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune s'élevaient à 820 tm, 9 214 tm et 108 tm (soit 64 %, 72 %, et 31 % des TAC canadiens) respectivement. Les chiffres concernant les rejets de morue et d'aiglefin concernent pour la plupart la pêche du pétoncle et sont estimés d'après les rejets observés. On ne prévoit pas que les pétoncliers dépasseront les quotas qui leur ont été attribués pour 2007 puisqu'ils ont déjà atteint 95 % de leur quota de pétoncles. Dans la pêche dirigée, le ratio aiglefin-morue a augmenté depuis l'an dernier (12 pour 1) pour se situer à 25 pour 1 cette année. L'an dernier, les observations en mer concernaient entre 15 et 25 % des sorties pour la flotte aux engins mobiles. Cette proportion est passée cette année à 75 % ou plus. Les pêcheurs de la flotte aux engins mobiles doivent utiliser des nappes séparatrices, toutefois, ils sont autorisés à les neutraliser lorsqu'un observateur se trouve à bord.

Des renseignements complémentaires sur les saisons de pêche de 2006 et 2007 se trouvent dans le document annexé au procès-verbal.

## **Présentation des chiffres définitifs sur le TAC des États-Unis pour l'année de pêche de 2006-2007, et mise à jour sur les programmes et les prises pour l'année de pêche de 2007-2008**

On distribue des documents résumant les prises des États-Unis. En 2006, les prises totales de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune s'élevaient à 335 tm, 671 tm et 1 851 tm (soit 90 %, 9 % et 89 % du TAC des États-Unis) respectivement. On prend note de la différence entre les chiffres relevés en cours de saison et les chiffres définitifs de fin de saison. Les chiffres en cours de saison comprennent la morue et le haddock capturés à l'extérieur de la zone canado-américaine est. Ils sont donc supérieurs aux totaux de fin d'année, qui ne comprennent que les poissons capturés à l'intérieur de la zone canado-américaine est. Une estimation préliminaire évalue à 431 tm les rejets de limande à queue jaune de la pêche du pétoncle sur le banc Georges en 2006. Cette estimation est fondée sur un ratio de rejet de 0,044 dans le programme d'accès spécial au pétoncle de la zone de fermeture II, qui pourrait aboutir à une surestimation du total des rejets de limande à queue jaune par la flottille de pétoncliers. Environ 19 % des sorties ont fait l'objet d'une observation durant l'année de pêche de 2006.

Durant l'année de pêche de 2007, les prises de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune jusqu'au 6 septembre s'élevaient à 396 tm, 596 tm et 328 tm, respectivement. Les mesures de gestion à signaler pour l'année de pêche de 2007 sont la fermeture de la zone canado-américaine est, le 20 juin, en raison des prévisions de prises de morue, et la réduction de la taille minimale de l'aiglefin à 18 pouces (au lieu de 19) le 10 août.

Des renseignements complémentaires se trouvent dans le document annexé au présent procès-verbal.

## **Examen des Rapports du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT) sur l'état des stocks pour 2008**

On distribue les Rapports du CERT sur l'état des stocks et on en présente un résumé (annexé au procès-verbal). On distribue également un document indiquant les parts des TAC dont le calcul repose sur la formule acceptée par les parties au préalable, selon laquelle les parts sont établies en fonction de la distribution de la ressource (dans une proportion de 80 %) et des prises historiques (dans une proportion de 20 %). Le tableau ci-dessous indique les parts respectives du TAC global pour chacune des espèces.

Stock	États-Unis	Canada
Morue	29 %	71 %
Aiglefin	35 %	65 %
Limande à queue jaune	78 %	22 %

## **Discussion sur les TAC pertinents pour 2008 : morue**

La discussion aboutit à un compromis, le COGST acceptant un TAC de 2 300 tm alors que les États-Unis suggéraient au départ un TAC supérieur, tandis que le Canada était en faveur d'un TAC légèrement inférieur. Un TAC de 2 300 tm placerait le taux de mortalité par pêche sous  $F_{ref}$  et représenterait un risque inférieur au risque neutre (50 %) de diminution de la biomasse. Ce TAC représente des parts nationales de 667 tm pour les

États-Unis et 1 633 tm pour le Canada. Les deux parties visent le rétablissement de la biomasse et se montrent prudentes en ce qui a trait aux augmentations de TAC. On rappelle que la pêche dépend, dans une large mesure, de la classe d'âge de 2003 et qu'on devrait protéger cette classe d'âge pour favoriser un bon recrutement à l'avenir. Les TAC envisagés comportaient tous un risque faible et représentaient des différences minimes dans les indices de mortalité par pêche ou la croissance de la biomasse correspondants.

### **Discussion sur les TAC pertinents pour 2008 : aiglefin**

On s'entend pour fixer un TAC permettant de demeurer sous le niveau de référence  $F = 0,26$ , soit 23 000 tm, ce qui représente un risque faible (moins de 25 %) de dépassement de  $F_{réf}$ . Ce TAC représente une part de 8 050 tm pour les États-Unis, et une part de 14 950 tm pour le Canada. Les représentants des États-Unis avaient proposé un TAC légèrement inférieur à celui proposé par le Canada. Bien que les prévisions estimaient le TAC correspondant à  $F_{réf}$  à 26 700 tm, avec un risque neutre, la baisse de productivité de la classe d'âge de 2003 s'est traduite par une mortalité par pêche supérieure à  $F_{réf}$  en 2006. En conséquence, on recommande un TAC inférieur au TAC correspondant à  $F_{réf}$  pour le même niveau de risque. On fait remarquer que le TAC de 2007 ne devrait pas être totalement pêché et qu'il est probable que la mortalité par pêche en 2007 ne dépassera pas  $F_{réf}$ .

### **Discussion sur les TAC pertinents pour 2008 : limande à queue jaune**

On s'accorde pour fixer le TAC à 2 500 tm, ce qui correspond à une mortalité par pêche ( $F$ ) de 0,17, nettement inférieure à  $F_{réf}$  de 0,25. Ce TAC représente des parts nationales de 1 950 tm pour les États-Unis et 550 tm pour le Canada. Les deux pays visent un rétablissement rapide du stock. Au cours des dernières années, les États-Unis avaient pêché la majeure partie du TAC de limande à queue jaune. Le stock de limande à queue jaune est important pour certains secteurs de la pêche au Canada. Les États-Unis disent craindre que la mortalité par pêche réelle ait été supérieure à celle prévue et que le pays ait pris du retard par rapport à sa stratégie de rétablissement du stock. On fait remarquer qu'avec le TAC proposé, la biomasse des poissons d'âge 3 et plus devrait augmenter de 22 % et le stock devrait se rétablir. On discute de la force de la classe d'âge de 2005, qui approche de la valeur maximale de la série chronologique, et du fait que cette classe d'âge a maintenant été observée dans les 3 derniers relevés, ce qui permet d'être plus optimiste pour les années à venir.

### **Autre point**

#### La GARM et le mandat du CERT pour 2008

On indique que la réunion d'évaluation et d'examen du poisson de fond des États-Unis pour 2008 (Groundfish Assessment and Review Meeting ou GARM) servira de fondement scientifique au 16<sup>e</sup> amendement, et qu'il serait justifié que le COGST surveille le processus puisque celui-ci pourrait avoir des conséquences sur le CERT et sur le COGST. Des discussions s'ensuivent quant à la marge de manoeuvre dont disposera le COGST si des changements importants dans l'approche d'évaluation et de gestion découlent de la GARM. Le Canada avait présenté la notion de points de référence de la biomasse lors de la réunion précédente du CERT. On juge peu probable que la GARM

établit des points de référence pour la morue ou l'aiglefin de l'est, mais elle le pourrait pour la limande à queue jaune puisque les deux pays partagent la même zone de stock. Il se pourrait également que la GARM et le CERT émettent des avis distincts pour la même ressource, même s'ils visent des horizons et des périodes différentes. On indique que le CERT évaluera davantage les points de référence de la mortalité par pêche que les points de référence de la biomasse. On conclut que le COGST et le CERT devraient être au courant du processus de la GARM et qu'ils devraient aborder ce sujet lors de leurs prochaines réunions.

On propose que le CERT se réunisse en 2008 du 23 au 27 juin, et du 12 au 14 août (cette dernière réunion pouvant se dérouler par téléconférence). La morue et l'aiglefin de l'est du banc Georges ne concernent pas la GARM puisque l'unité de gestion des États-Unis pour ces deux espèces s'étend plus loin à l'ouest (division 5Z). Il doit toutefois y avoir une certaine cohérence entre l'unité de gestion de l'est et l'ensemble de la division 5Z. En raison de la GARM, les travaux du CERT pourraient se situer entre une mise à jour et un examen des points de référence même si les examens de points de référence ne font pas partie des activités prévues pour le CERT.

### **Discussion sur les procédures américaines et canadiennes de surveillance et de rajustement des TAC**

Les représentants de chaque pays présentent un exposé sur le processus de surveillance (annexé au procès-verbal). Certains se demandent si le tableau actuel des statistiques qui figure dans le document d'orientation pourrait indiquer une baisse d'allocation en cas de dépassement. On suggère d'y ajouter une rangée pour montrer la baisse d'allocation ou d'ajouter une note de bas de page. On ne s'entend pas à ce sujet en raison du manque de place dans le tableau actuellement mais on décide de revenir sur la question lors de réunions ultérieures. On s'interroge sur la différence entre les facteurs de conversion poids traité/poids brut utilisés par les deux pays, et on se demande si elle risque d'avoir un impact sur l'évaluation commune, faisant remarquer que les variations sur l'ensemble d'une saison peuvent être importantes. On suppose que les différences éventuelles sont probablement faibles, mais on s'entend pour documenter les pratiques actuelles lors de l'analyse du CERT de juin.

Des discussions s'ensuivent sur l'écart éventuel entre les statistiques sur les débarquements et les rejets utilisées par le CERT, établies sur l'année civile, et les statistiques des États-Unis qui sont établies pour l'année de pêche. On explique que les différences éventuelles ne peuvent être que minimales compte tenu des activités de pêche du moment. Des questions sont posées également sur les débarquements de morue des États-Unis qui étaient plus importants auparavant pour la zone est, et on se demande pourquoi les chiffres plus récents sur les prises sont à la baisse. On explique qu'afin d'éviter les dépassements, les débarquements consécutifs aux sorties dans les deux zones (pêche dans les zones est et ouest au cours d'une même sortie) sont consignés au départ comme prises venant de l'est du banc Georges, en fonction des rapports de sortie, et que les prises provenant de l'ouest en sont soustraites par la suite au prorata des données inscrites dans les journaux de bord. Les données sur les débarquements des États-Unis

distribuées aux membres du COGST ne concernent maintenant que les prises provenant de l'est du banc Georges.

### **Rédaction d'un ordre du jour pour le COGST**

On rédige une ébauche d'ordre du jour pour la prochaine réunion du COGST prévue pour les 9 et 10 septembre 2008. On s'entend sur le lieu de cette réunion, à savoir Portland, dans l'État du Maine. L'ordre du jour est semblable à l'ordre du jour habituel du COGST, auquel s'ajoute l'examen de la question de la GARM et de la MSRA.